



L'aventure du cadastre et du plan général d'alignement de Bordeaux (1807-1832)

*par Sylvain Schoonbaert **

La diversité des méthodes et des mots employés à des époques reculées pour désigner le « cadastre » démontre la volonté permanente de mesurer l'évolution du sol, son imposition, et d'en enregistrer le plus méthodiquement possible les transformations. Qu'il s'agisse de la centuriation romaine, des cartulaires du Moyen Age, des compoix de l'Ancien Régime ², des plans et matrices manuscrits du XIXe siècle ou de ceux, contemporains et numérisés, l'observation des revenus des sols est une préoccupation constante.

Sous sa forme moderne, le cadastre français est mis en chantier après 1790 sans résultats satisfaisants, c'est pourquoi il est relancé au Premier Empire (en 1811) peu après une loi du 16 septembre 1807 qui préconise l'établissement d'un plan général d'alignement dans chaque ville ou bourgade de 2 000 habitants, un plan dont les objectifs sont très différents de ceux du cadastre mais qui s'appuie sur ses données puisqu'il doit prévoir les transformations de la ville et notamment celles de ses rues, donc des maisons qui les bordent. Ce dernier débute à Bordeaux en 1809 puis est abandonné vers 1830 ³. Pour sa part le cadastre est recommencé à partir de 1807 tandis que son expertise s'achève en 1832 ⁴. Ces deux opérations importantes pour l'urbanisme bordelais s'inscrivent dans une période commune qui court des premières années du Premier Empire à la fin de la Restauration.

Si la longueur et la complexité des procédures d'élaboration de ces deux plans est particulièrement remarquable, l'on s'explique facilement pourquoi ces deux entreprises vont de pair. Le cadastre sert à peindre un tableau du sol tandis que le plan général d'alignement en prévoit les changements. Il est donc logique de confier la réalisation de ces deux documents aux mêmes hommes ⁵. C'est le cas à Bordeaux : un ingénieur, Pierrugues, et son géomètre, Béro, en sont chargés en 1809. Le travail de ces deux personnages mal connus est pourtant remarquable et fort intéressant.

* Sylvain Schoonbaert (doctorant attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Institut d'urbanisme de Paris, Université de Paris XII – Val-de-Marne ; enseignant vacataire à l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux)

1. Je remercie particulièrement M. Pierre Régaldou-Saint Blancard ainsi qu'Ézéchiél Jean de m'avoir sollicité pour cette contribution.
2. Bély, 2002, p. 191.
3. Les études reprennent sérieusement en 1838 mais elles ne sont validées en Conseil d'État, et sous une forme fort différente de celle prévue au Premier Empire, qu'en 1851. Ce plan est encore révisé en 1880 et au tournant du siècle.
4. Ce plan est lui aussi révisé partiellement par la suite, deux fois au Second Empire, vers 1850 et après 1865, une fois sous la Troisième République, dans les années 1880, et encore à de multiples reprises jusqu'à nos jours.
5. Cependant ce n'est pas une règle absolue et c'est même une exception pour Bordeaux ; de nombreux architectes élaborent ces plans dans les grandes villes tandis que dans les petites les ingénieurs du Cadastre font la plupart du temps l'affaire, voir Pinon, 2002, p. 39.

Il est par conséquent nécessaire de tracer le cadre de fonctionnement des Contributions directes afin de comprendre comment les plans et les matrices cadastrales dites du Premier Empire sont élaborées à Bordeaux jusqu'en 1832. On pourra ensuite établir des relations entre cette entreprise et celle du plan d'alignement de Bordeaux, le curieux plan de Pierrugues, qui en engendra un autre, un atlas parcellaire que l'on peut attribuer à son géomètre ⁶.

L'entreprise cadastrale bordelaise au XIX^e siècle : un travail de longue haleine

Le service du Cadastre présentait une organisation complexe et remarquable si l'on considère les hommes qui y étaient employés et la division de leur travail.

Le cadre de fonctionnement des Contributions directes

Les directions départementales des Contributions directes (par opposition aux Contributions indirectes comme l'Octroi par exemple) avaient la charge d'établir et percevoir quatre impôts, les « quatre vieilles » : la contribution foncière, la contribution personnelle mobilière, l'impôt sur les portes et fenêtres et les patentes. Ces contributions étaient sous la tutelle du ministère des Finances et sous la responsabilité des préfets qui transmettaient les directives nationales et veillaient en retour à ce que les circulaires ministérielles fussent correctement respectées. Le service était sous la responsabilité d'un directeur départemental ⁷ qui le faisait fonctionner. Pour simplifier, on peut distinguer deux groupes de personnels et de missions. D'un côté, les ingénieurs et les géomètres levaient et dessinaient les plans ; de l'autre, les experts et les percepteurs se chargeaient des écritures des matrices et de la collecte des impôts (fig. 1).

Le service des plans est des plus intéressant. Il était sous la responsabilité d'un ingénieur vérificateur en chef qui avait sous ses ordres, selon les époques, un ou plusieurs géomètres de première classe ainsi que des géomètres secondaires ⁸ : ces derniers arpentaient les communes et dressaient les minutes des plans qui étaient généralement redessinées dans les bureaux sous le regard d'un géomètre en chef. Les géomètres devaient aussi faire ce que l'on appelait les « communications d'arpentage », c'est-à-dire le calcul des surfaces des parcelles qu'ils transmettaient aux experts. Dans ce service, le rôle de l'ingénieur vérificateur était de choisir et de gérer son personnel, il proposait et recommandait au directeur des Contributions des géomètres sérieux, il les missionnait et établissait les bons qui permettaient de les rémunérer en jugeant de la précision de leur travail. Cet ingénieur devait aussi contre vérifier les plans et

juger de l'ensemble : il ne dessinait pas. C'est une remarque importante car le plan dit de Pierrugues fut dessiné par ses géomètres tandis qu'il n'apporta que le dessin de ses projets sur le relevé de la ville.

Une fois les plans levés et dessinés, le travail des Contributions consistait à répertorier la surface des sols, leur nature, leur valeur, le nom des propriétaires et les mutations de propriétés en tenant compte d'actes notariés, des mercuriales, des baux à ferme ou encore des loyers. Pour ce faire, des répartiteurs accompagnés d'employés municipaux rendaient visite aux propriétaires afin d'estimer la valeur locative de leurs terrains et le revenu net de leurs maisons qui formaient notamment l'assiette de la contribution foncière. Mais les répartiteurs enregistraient aussi le nombre de portes et de fenêtres imposables ainsi que la valeur des commerces ou des industries en présence. Des commis administratifs sous la responsabilité des percepteurs et des contrôleurs assuraient quant à eux les écritures des matrices. Une fois ces écritures faites, il fallait récapituler les contenances et les listes des propriétaires sur les matrices et faire le revenu de chaque section cadastrale qui servait, après avoir fixé un tarif d'imposition, à établir la proportionnalité, c'est-à-dire à répartir justement les impôts directs, la contribution foncière étant le principal. L'ensemble était vérifié, dans quelques sections seulement, par les inspecteurs du ministère des Finances. C'était donc un travail immense et ardu qui se heurtait à de nombreux obstacles. L'intention du Gouvernement était, dès l'an XII, d'achever le cadastre de la France en huit ans. Cette espérance fit long feu. Le département devait présenter au ministre, à la fin de l'an XIV, le travail fait dans 140 communes parmi les 580 que comptait la Gironde. Ainsi, on espérait qu'en l'hypothétique an XX, la France pourrait jouir des avantages d'une répartition de l'impôt égale et immuable ⁹.

6. Les principales sources manuscrites qui nous ont été utiles sont celles de la série G des Archives municipales de Bordeaux et celles de la série P des Archives départementales de la Gironde, récemment versées, en ce qui concerne le cadastre et les contributions. À propos du plan général d'alignement, les dossiers concernant la voirie bordelaise conservés dans la série O des Archives municipales et départementales sont d'un grand secours, ainsi que les plans d'ensemble de la série XL A. Je remercie cordialement le personnel des Archives bordelaise et girondine ainsi que celui des Archives nationales, de l'École des Ponts et Chaussées, et de l'École polytechnique.

7. Au début du XIX^e siècle à Bordeaux c'est un certain Doré remplacé ensuite par Destor.

8. On distinguait aussi les géomètres « triangulateur » des géomètres « délimitateur », voir *Annuaire judiciaire...* 1837, p. 231.

9. *Annuaire impérial...* an 14, p. 159 et suivantes.

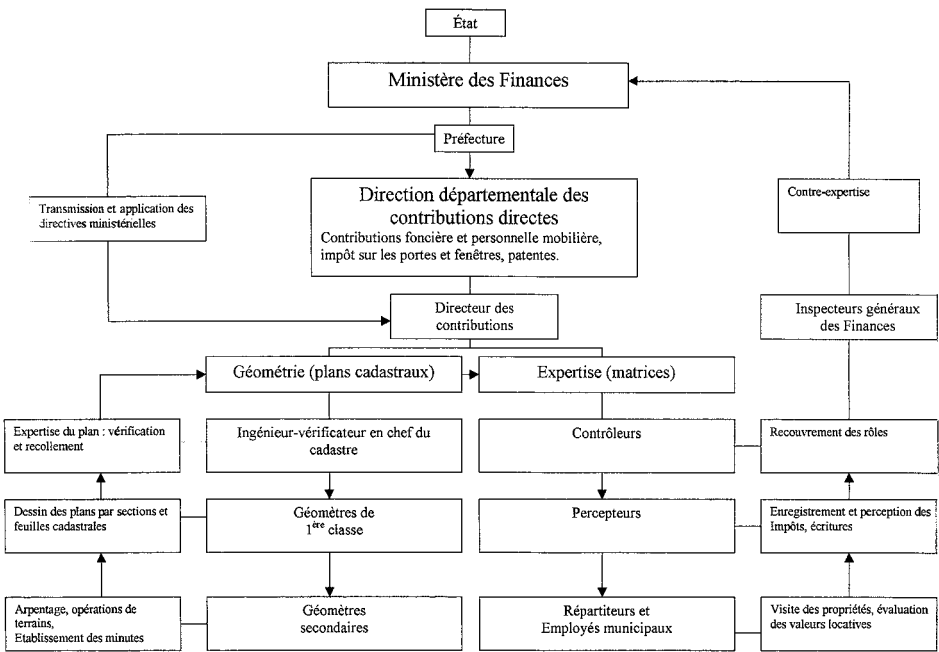


Fig. 1. Organisation du service du Cadastre et des Contributions directes.
(A.D.Gir. 3 P)

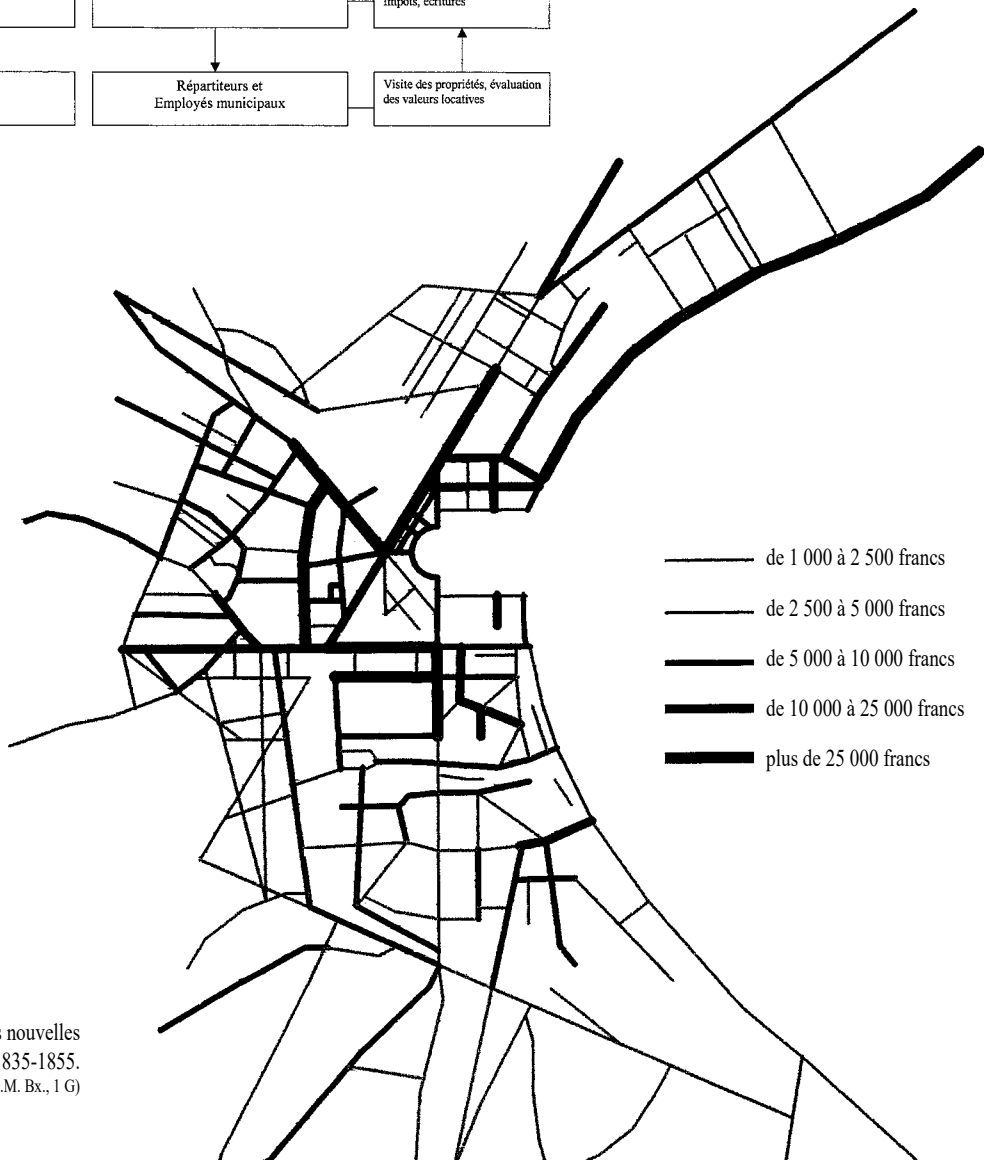


Fig. 2. Revenu des constructions nouvelles dans les rues de Bordeaux, 1835-1855.
(A.M. Bx., 1 G)

La levée du plan de Bordeaux et son expertise

Les difficultés de levée et d'expertise du plan cadastral étaient de plusieurs ordres mais tenaient d'un même principe : le sol connaissait des variations de revenu toujours en décalage avec leur enregistrement fiscal. Les méthodes d'évaluation et de répartition changeaient aussi, tout comme des divisions administratives fluctuantes faisaient obstacle à une évaluation homogène. De plus, au sein du service, où les financements étaient généralement insuffisants, la question de la rémunération des employés qui hâtaient plus ou moins l'élaboration du cadastre et son recouvrement se posait à plusieurs reprises.

Les difficultés d'estimation et de répartition de la contribution foncière de 1790 à 1807

La loi du 1er décembre 1790 avait institué la contribution foncière et le décret du 10 avril 1791 fixé à 240 millions le principal de l'impôt foncier à répartir entre tous les départements. Cet impôt ne devait pas dépasser un cinquième des revenus de quiconque et un sixième du revenu net des terres. Une évaluation arbitraire des biens-fonds nationaux avait fixé à 1 500 millions le montant de la contribution foncière, c'était une solution provisoire qui maintenait des inégalités à tous les niveaux de répartition, en attendant un nivellement cadastral qui rétablirait la proportionnalité. La loi de 1790 n'ayant pu fixer de règles précises à l'assiette de l'impôt, cette lacune fut comblée par la loi organique du 3 frimaire an VII qui définit l'assiette comme un prélèvement proportionnel au revenu net de toutes les propriétés ¹⁰.

À cette époque, la vente des biens nationaux modifia profondément la répartition de la propriété individuelle ¹¹. Dès 1791, les changements survenus dans la nature de presque toutes les propriétés urbaines et rurales traduisaient des disparités importantes à Bordeaux, puis entre les trois mairies de la ville, jusqu'en 1805 et même ensuite.

Le cadastre servait essentiellement à la répartition intra-départementale de la contribution foncière, son objectif de niveler le revenu national ne fut jamais atteint. L'autorité du cadastre fut donc restreinte à la limite des arrondissements et des communes par une série de lois en 1813, 1818 et 1821 ¹². Le principe de fixité des évaluations était immuable jusqu'à la réfection cadastrale complète ¹³. La contribution foncière souffrait particulièrement des changements de valeur des propriétés intégrés tardivement dans les registres, de 1791 jusqu'en 1807.

Depuis 1791, il était donc urgent d'établir une évaluation des revenus proportionnelle aux communes et, dans les villes, à tous les terrains qui en avaient été longtemps écartés. À Bordeaux, des recherches avaient eu lieu pour mesurer cette masse mais elles offraient trop d'incertitudes et d'arbitraire

pour servir à établir de nouvelles évaluations. Celles de 1791, dans les arrondissements du nord, du centre et du sud, étaient respectivement trop faibles d'1/17e et 1/13e, et trop fortes d'1/36e. Les différences entre les parties urbaines et rurales s'accroissaient en 1806. Dans la section E, au sud de Bordeaux, l'établissement d'une base commune pour les propriétés rurales ne facilitait guère l'égalité proportionnelle recherchée. Les neuf dixièmes de cette division étaient couverts de vignes. Le revenu de ces parcelles et celui des nombreux chais et magasins de Paludate, dans les terrains qui s'étendaient de l'estey Majou à la Moulinasse, vers Bègles, avaient été diminués d'un quart par rapport à l'évaluation de 1791. Les répartiteurs de l'an XII (1804), vu la faiblesse du commerce et les nombreuses parcelles de bancs de sables comprises dans les plans, avaient jugé bon de réduire les évaluations de cette époque. L'estimation arbitraire de si grands territoires pouvait ainsi déséquilibrer le revenu d'une commune entière selon les disparités de la nature des sols ou encore les valeurs affectives attribuées à certains quartiers plutôt qu'à d'autres.

En 1806, les matrices cadastrales étaient les mêmes qu'en 1791, les transformations des propriétés les rendaient particulièrement vicieuses. Théoriquement, un bon cadastre était un instrument parfait de répartition à tous les degrés car il pouvait servir de base à l'établissement d'un impôt proportionnel au revenu. Mais il fallait pour cela que toutes les évaluations fussent comparables entre elles de commune à commune c'est-à-dire qu'elles fussent faites à peu près au même moment d'un bout à l'autre du pays, et, sinon par les mêmes hommes, du moins avec les mêmes méthodes. Faute de remplir cette condition, le cadastre ne pouvait servir qu'à la distribution du contingent communal entre les contribuables et la municipalité. Et même à l'intérieur de la commune, la répartition individuelle devenait rapidement inexacte si les Contributions n'étaient pas tenues soigneusement informées des changements de culture, de nature et de revenu des sols. Le cadastre français ne présentait aucune de ces qualités : commencé après 1790, recommencé en 1807, achevé vers 1845 et révisé irrégulièrement par la suite, il avait été effectué avec des méthodes souvent très

10. La contribution foncière devint officiellement un impôt de quotité après une loi de 1885. En réalité c'était cependant et déjà auparavant un impôt de cette forme.

11. Beaur, 1988. À Bordeaux, Marion et Bencazar, 1911.

12. Notamment les lois des 20 mars 1813, 15 mai 1818 et 31 juillet 1821.

13. Article 37 de la loi du 16 septembre 1807. Les revenus changeaient vite et les révisions, longues à mener, les mettaient tardivement à jour ; cela explique l'injustice associée à l'évaluation proportionnelle.

dissemblables d'un lieu à l'autre. Tous les agents classificateurs des propriétés avaient aussi eu tendance, disait-on, à surévaluer leurs estimations ¹⁴.

À Bordeaux, alors que les trois mairies de la ville furent réunies en une seule en 1805, les matrices du Rôle existaient depuis 1791 pour les trois perceptions. Elles avaient beau avoir été faites en même temps et par les mêmes agents à une époque où la ville jouissait, comme en 1791, d'une seule autorité municipale pour les trois arrondissements, les différences de valeur des propriétés estimées en plus ou en moins se balançaient encore seulement à peu près tandis que les réclamations des contribuables se multipliaient en faveur d'une révision d'ensemble du calcul de l'impôt foncier. Les matrices de Bordeaux étaient d'ailleurs incomplètes.

La division de la ville en trois bureaux de recettes déséquilibrait la perception des impôts directs. Le conseil municipal proposa en 1807 la réunion des trois perceptions en une seule, c'était un moyen d'effacer les inégalités et de réduire les traitements des percepteurs. Un seul traitement au lieu de trois, le regroupement sous une seule cote de tous les articles des biens et des taxes d'un même contribuable et la réduction des démarches, multiples pour le propriétaire, lorsqu'il devait acquitter chaque mois le douzième de ses contributions dans trois perceptions dispersées dans la ville. Le recouvrement était facilité par cette mesure, les poursuites étaient aussi réduites ¹⁵. De l'avis de la deuxième division, la formation d'une seule perception augmentait la longueur des trajets de la plupart des propriétaires qui n'avaient plus de bureau de recette à proximité de chez eux : ce n'était pas rendre service aux contribuables dans une période où les revenus commerciaux étaient maigres et les poursuites nombreuses ¹⁶. Un projet de 1815 proposa d'augmenter les perceptions au nombre de cinq ou six. Ce projet discuté à nouveau en 1819 aboutit en 1823 où cinq perceptions furent installées. Cette idée était en opposition avec la volonté de réduire les traitements et le nombre d'employés, sans compter que la multiplication des perceptions engendra des conflits de cohabitation entre les anciens percepteurs et les nouveaux qui se disputaient leurs émoluments dont le montant était fixé d'après la valeur des sommes qu'ils recouvraient ¹⁷.

La reprise des travaux et ses vicissitudes (1811-1824)

La levée des plans était préalable à leur dessin par section cadastrale d'après les bornes situées dans les propriétés. Leur expertise, c'est-à-dire l'arpentage des surfaces d'après le dessin, le calcul des revenus et la péréquation de l'impôt formaient une tâche distincte ¹⁸. Mais les deux avançaient plus ou moins vite et se confondaient parfois.

Les opérations de levée du plan parcellaire bordelais, commencées en 1811, furent terminées en 1821. L'expertise débutée dans les années 1820 fut interrompue après nombre d'incidents, en 1824, par défaut de vote du conseil général. Il fallut la refaire en 1827 et elle s'acheva en 1831 tandis que son recouvrement eut lieu l'année suivante ¹⁹. La division en sections cadastrales, facile dans les communes rurales, était particulièrement difficile à Bordeaux. On cherchait une combinaison pouvant offrir des fractions régulières aux trois puis aux cinq recettes. Pour obtenir des fractions également régulières entre les circonscriptions administratives et contributives, on cherchait aussi des correspondances entre les limites des justices de paix et celles des commissariats de police. En 1825, cette division n'était pas aboutie, malgré les rappels que l'administration des Finances avait adressés au géomètre Béro qui continuait de travailler pour le Cadastre tandis qu'il était aussi employé de la Ville de Bordeaux ²⁰. Les livraisons du dessin du plan prirent du retard dès 1828. En juillet, Béro devait encore fournir trois mille parcelles de la partie urbaine de la ville et autant dans la partie rurale. Il avait à peine pu livrer 1 500 parcelles en cinq mois ce qui laissait prévoir un délai de deux ans pour terminer le dessin du plan ²¹. Même si les opérations de levée étaient terminées en 1821, le dessin du plan s'acheva donc peu avant son expertise qui eut lieu en 1832. Par conséquent les planches du « premier » cadastre bordelais datent davantage des années 1820-1830 que des années de l'Empire où seules les opérations de terrain furent réalisées : il vaut donc mieux parler du cadastre de la Restauration que du cadastre napoléonien.

Une autre raison explique la lenteur et le ralentissement des travaux : les crédits n'étaient pas suffisants. Les 15 000 francs attribués pour l'expertise par le conseil général étaient épuisés et les travaux s'arrêtèrent durant l'été 1828. Un crédit supplémen-

14. Monjou, 1911, p. 8-9 et A. Nat., introduction au répertoire de la série F ³¹.

15. A.D.Gir., 2 P 28, délibération du conseil municipal du 15 mai 1807.

16. A.D.Gir., 2 P 28, avis de la deuxième division des Contributions sur la délibération municipale du 15 mai 1807.

17. A.D.Gir., 2 P 28, directeur des Contributions directes au ministre des Finances et au préfet, 28 octobre et 9 novembre 1815.

18. A.M.Bx., 4 G 1, *Instructions du ministère des Finances Contributions directes Tournée de 1822*, Paris, Imprimerie Royale, 1^{er} mai 1822, 6 p. (par J. de Villèle, ministre secrétaire d'État des Finances).

19. A.D.Gir., 2 P 29, minute de Destor, directeur des Contributions directes, à son administration, 20 février 1834.

20. A.M.Bx., 4 G 1, Destor au baron d'Haussez, préfet, juin 1825.

21. A.M.Bx., 12 G 1, Destor à Devaulx, adjoint au maire, 1^{er} décembre 1828.

taire de 7 500 francs fut alors voté pour continuer la révision. La rétribution des experts estimateurs, bien que leur indemnité fût prise sur les fonds généraux du Cadastre et non sur ceux de la Ville, retardait les opérations. Il fallait aussi nommer des propriétaires classificateurs²², choisis parmi les plus imposés de la ville, éventuellement des experts estimateurs, au nombre de trois, pour les trois contrôles, qui se partageaient 15 000 maisons dont il fallait faire l'évaluation. Même en subdivisant ce travail à l'année, il y avait plus de 1 200 maisons à visiter chaque mois. Pour les 15 000 francs inscrits provisoirement au budget de 1825, soit un franc par maison, chaque expert avait la charge d'évaluer à lui seul près de 400 maisons, c'est-à-dire douze chaque jour. Le traitement des experts paraissait largement insuffisant. Cependant, leur travail était réduit par le grand nombre de maisons de faibles valeurs dont l'estimation était rapide. Leur traitement risquait en revanche d'être sous-évalué si de nombreux propriétaires réclamaient une contre-expertise et ce cas était fréquent dans les quartiers où les propriétés avaient des revenus importants²³.

Les propriétaires faisaient également obstacle à la levée du plan. Littéralement, les instructions ministérielles convoquaient les conseils municipaux lorsque les plans cadastraux et leur arpentage étaient communiqués. Le conseil municipal nommait alors des propriétaires classificateurs qui s'occupaient successivement de la classification des diverses natures de culture dans les propriétés non bâties, puis des propriétés bâties et du choix des étalons et des classes qui leur revenaient pour fixer proportionnellement un tarif d'évaluation²⁴. Ce tarif était soumis à une communication d'un mois aux propriétaires avant d'être approuvé par le préfet. Les réclamations des propriétaires durant cette enquête publique pouvaient ralentir considérablement l'opération. On procédait ensuite, et « définitivement », au classement parcellaire des terrains, tant des propriétés non bâties que bâties. À Bordeaux, on ne pouvait s'occuper ni de la classification ni du choix des types de maisons – et donc des tarifs servant de base au calcul des impôts – car le plan cadastral, bien que levé, n'était pas calculé et les communications d'arpentage n'étaient pas faites. Il fallait au moins une année avant d'engager l'estimation de 15 000 propriétés pour les classer dans la contribution foncière. Les lois de 1791 et de l'an VII avaient prévu que les revenus des maisons des villes éprouvaient des variations qui obligeaient des révisions tous les dix ans. Mais ces dispositions avaient été négligées jusque dans les années 1820 car elles étaient longues et coûteuses. Entre-temps, la construction du pont sur la Garonne et la vogue des quartiers de Tourny, des Quinconces et des Chartrons faisaient glisser les valeurs locatives du sud vers le nord. L'estimation des revenus collectifs était donc prise, tout comme au début du siècle, entre une exigence administrative et la crainte de découvrir les réelles disparités foncières entre les quartiers.

Les résultats de l'opération cadastrale en 1832

L'expertise cadastrale commencée vers 1822 aux mêmes endroits qu'en 1791 n'était plus menée par les mêmes agents en 1831, cela retarda le recouvrement des Rôles en 1832. Des écarts un peu différents s'accroissaient entre les trois arrondissements de la ville depuis 1791. Les Chartrons et Bacalan étaient maintenant surestimés au nord. Au centre, les quartiers des Grands-Hommes, des fossés de l'Intendance et des allées de Tourny étaient toujours largement en dessous des baux réels. Au sud, les vieux quartiers de Saint-Michel, Sainte-Croix et Paludate se dépréciaient toujours par les vacances et la dégradation des logements bien qu'ils eussent encore de forts revenus. Les enquêtes avaient été lentes dans tous les arrondissements mais certains quartiers présentaient des estimations plus ou moins exactes à mesure que le zèle et l'attention des estimateurs s'étaient lassés d'un travail qui traînait en longueur.

La tâche était gigantesque, les commissions enregistraient les observations et les débats d'une centaine de cas seulement à chaque réunion. Six employés des bureaux de la mairie accompagnaient les répartiteurs dans ces opérations mais leurs indemnités n'étaient pas toujours à la mesure de leur travail²⁵. La faible rétribution des employés ralentissait l'exécution du projet. Payés chaque mois, ils risquaient de prolonger leur travail, payés à la vacation, la rémunération était toujours la même entre les agents sérieux et ceux qui spéculaient sur la durée des travaux. La meilleure solution paraissait de verser une somme fixe pour chaque article enregistré au Rôle. L'assiduité des employés et leur rapidité à enregistrer un grand nombre de procès-verbaux d'estimation étaient ainsi stimulées. Mais ce mode de paiement n'assurait pas l'Administration de la bonne qualité des estimations même s'il fallait que les experts allasent à l'essentiel pour achever leur travail²⁶. Les discussions avec les propriétaires pouvaient être interminables lorsqu'il s'agissait d'évaluer les revenus de leurs immeubles.

22. A.M.Bx., 4 G 1, Destor au préfet, juin 1825. Au nombre de quinze, cinq pour chacun des trois arrondissements, alors que conformément à l'article 4 de l'ordonnance royale du 6 octobre 1821, il n'aurait dû y en avoir que neuf.

23. A.M.Bx., 4 G 1, divers formulaires d'expertise parcellaire portent ainsi les réclamations des propriétaires à cette époque.

24. A.D.Gir., 2 P 1, *Extrait des registres des délibérations des consuls de la République*, la loi du 19 fructidor an X ordonnait la formation des listes des plus imposables sur la contribution foncière, la personnel mobilière et somptuaire ainsi que les patentes.

25. A.M.Bx., 3 G 1, travail relatif à la nouvelle division en sections cadastrales de la ville de Bordeaux, non daté.

26. A.M.Bx., 12 G 1, rapport sur la rétribution des experts, non daté.

Perceptions	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	Total
1824	255 721	259 451	263 562	268 754	298 023	1 345 551
%	19.0	19.3	19.6	20.0	22.1	100.0
1832	224 489	285 346	294 998	262 307	240 234	1 307 374
%	16.6	21.2	21.9	19.5	17.8	97.0
1834	232 884	301 779	315 145	268 726	248 179	1 370 713
%	17.3	22.4	23.4	19.9	18.4	101.4

Tabl. 1. Montant des rôles de la contribution foncière des cinq perceptions de Bordeaux en 1824, 1832 et 1834.

Source : A. D. Gir., 2 P 29. En francs et pourcentage du total des contributions directes. Indice 100 : 1824.

Le rôle des inspecteurs généraux et des contrôleurs s'accrut après 1823 avec l'établissement de cinq bureaux de recettes. Les inspecteurs devaient vérifier si les contrôleurs exécutaient eux-mêmes les recensements des portes et fenêtres imposables et les mutations de propriétés. Pour s'assurer que toutes les ouvertures imposables étaient bien comprises dans les recensements et que les mutations étaient bien remises aux contrôleurs avant d'être portées dans les matrices sommaires, les inspecteurs contre expertisaient dans quelques divisions seulement le travail des contrôleurs. La récapitulation des contenances et des revenus des matrices devait correspondre, en tête des volumes, aux récapitulations par propriétaire qui prenaient normalement place à la fin des matrices. Ces dispositions n'étaient pas toujours respectées, les récapitulations figurant souvent à la fin des volumes et celles par propriétaire n'étant pas toujours effectuées et contrôlées. Les inspecteurs généraux devaient aussi s'assurer que les contrôleurs n'avaient pas confié les écritures à des étrangers dans les départements où les opérations cadastrales étaient déjà en cours ou en retard avant 1823 (tabl. 1).

L'opération de révision cadastrale enregistrée en 1832 avait déclassé le revenu imposable de la ville et détruit les équilibres entre les perceptions. Le tableau ci-dessus montre que tandis qu'en 1824 les cinq perceptions comptaient pour environ 20 % chacune des recettes de la contribution foncière, la cinquième, au sud, était légèrement favorisée. En 1832, la deuxième et la troisième perceptions, au centre, gagnaient près de deux points chacune alors que la première au nord en perdait près de trois et la cinquième près de cinq, dans une année où les revenus avaient diminué. Deux ans plus tard, les recettes avaient dépassé le niveau de 1824 mais les déséquilibres s'accroissaient. La deuxième et la troisième perceptions avaient gagné plus de deux ou trois points depuis 1824 ; la première et la cinquième en avaient perdu deux ou trois tandis que la quatrième restait au cinquième de 1824.

Depuis 1825-26, les réclamations des propriétaires s'étaient multipliées contre des évaluations faites en cinq ans de prospérité économique tandis qu'elles avaient été imposées en 1831,

dans une année de crise et de baisse générale des loyers²⁷. De nombreuses erreurs matérielles avaient eu lieu pendant dix ans pour faire concorder le plan cadastral, les tableaux indicatifs et les procès-verbaux d'évaluation avec les mutations de propriétés²⁸. L'enregistrement des mutations s'affrontait dès lors à la réalité du déplacement des valeurs locatives.

C'est donc seulement à partir de 1832 qu'il fut possible de se faire une idée du revenu des maisons bordelaises et de la construction en ville. En cumulant le revenu des constructions nouvelles enregistrées dans chaque rue et dans les 23 matrices dont on dispose de 1835 à 1855²⁹, on obtient un portrait de la construction dans les rues bordelaises caractéristique de son évolution dans la première moitié du XIXe siècle³⁰ (fig. 2). On ne s'étonnera pas des résultats. Les quais des Chartrons et de Bacalan, la partie nord et nord-ouest du lotissement des terrains du château Trompette, le cours du Jardin-Public mais aussi les rues Fondaudège, du Palais-Gallien, le cours de l'Intendance, la rue Porte-Dijéaux et la partie nord de la rue Sainte-Catherine, avant que sa partie sud ne fût redressée, accueillait les maisons et les bâtiments qui avaient les plus fortes valeurs. Dans le vieux Bordeaux en revanche, jusqu'aux faubourgs du sud-ouest et du sud, en Paludate, on ne pouvait que constater la tendance inverse.

27. Desgraves et Dupeux, 1969, p. 65-66.

28. A.D.Gir., 2 P 29, minute du directeur des Contributions directes, 20 février 1834.

29. L'enregistrement des constructions nouvelles avait lieu trois ans environ après leur achèvement, ce qui signifie que ces matrices courent de 1832 à 1852.

30. Les travaux d'Adeline Daumard, 1965, p. 66-82, nous ont été particulièrement utiles afin de comprendre et d'exploiter les calepins de révision du Cadastre, notre méthode consiste à cumuler le revenu des constructions nouvelles dans les matrices dont on a disposé pour la période 1832-1852.

En somme, le mouvement naturel de la construction, même au début du Second Empire, ne faisait que confirmer les évaluations entreprises depuis 1790 : un glissement sensible et progressif des valeurs locatives s'effectuait et se concentrait dans les beaux quartiers de la ville « nouvelle » et régulière que Victor Hugo ³¹ appelait justement le « Bordeaux-Versailles ». On constatait un relatif abandon du « Bordeaux-Anvers », celui de la cité et des quartiers aristocratique et parlementaire de la Cathédrale comme ceux des négociants, sur les quais de la Bourse, des Salinières, jusqu'en Paludate. Lorenz Meyer, dans son *Voyage d'un Allemand à Bordeaux*, en 1801, constatait d'ailleurs le même glissement de la construction neuve et des habitants dans les quartiers du nord-ouest, ce qui remettait en cause l'équilibre des valeurs foncières de la ville ³².

C'est peut-être parce que des choix d'aménagement avaient été faits en priorité dans la ville « nouvelle » et non dans l'ancienne, car il était plus facile d'ouvrir des rues droites et bien larges sur des terrains vierges que dans le vieux Bordeaux, et c'est ici qu'intervient la question du plan d'alignement.

Le plan général d'alignement de Bordeaux de Pierrugues et Béro

La loi du 16 septembre 1807 qui prescrivait l'établissement d'un tel plan était avant tout relative au dessèchement des marais, mais elle portait, en particulier à son article 52, des dispositions sur la voirie des villes car elle exigeait qu'un plan général des nouvelles rues à ouvrir ou des anciennes à élargir fût dressé par les communes à leurs frais puis validé en préfecture avant l'avis du Conseil d'État d'après le plan cadastral ³³. Or, le plan Pierrugues ne fut jamais transmis au Conseil et cette affaire achoppa vers 1831 semble-t-il. Les difficultés tenaient de plusieurs ordres : la complexité de la procédure et les changements d'administration ralentirent d'abord l'élaboration du plan mais un manque de volonté municipale et le respect ancestral de la propriété l'empêchèrent aussi d'aboutir.

L'élaboration de ce plan et ses vicissitudes (1809-1831)

Selon que l'on considère la chronologie administrative ou politique, trois ou quatre municipalités et dix administrations préfectorales (dont certaines si courtes qu'elles n'ont pas d'importance ici) se sont succédé pour suivre et finalement abandonner cette opération. Elle demeure cependant exemplaire des embarras des édiles face aux besoins publics ou à la notion d'utilité publique. Pour dresser la chronologie de cette affaire, on peut distinguer trois étapes administratives essentielles.

Répondre à la loi (1809-1816)

Cette première étape fut marquée par un arrêté de la municipalité de Lafaurie de Monbadon du 25 janvier 1809 ³⁴ qui désigna Pierrugues responsable de l'opération, avec le géomètre de son choix, sur la recommandation du baron Fauchet, préfet en fin de fonction avant le préfet Gary. L'ingénieur fut d'abord chargé de dresser un état existant de la ville bâtie et même au-delà : « [...] *ensemble ses faubourgs, ses abords à prendre de ses limites exactes dans toutes ses parties ; la rivière, et les bordures des Queyries, de la Bastide et de Lassouï* ³⁵. » Le plan à l'échelle de 500 toises (dans les faits 1/1 000e) était rigoureusement calqué sur le relevé parcellaire cadastral. Il devait être soumis au conseil municipal pour en vérifier l'exactitude avant que l'ingénieur ne dressât ses projets et ceux du Gouvernement, avec beaucoup de précision, sur la première minute du relevé, puis fournît pour chacun un rapport qui en expliquât la nécessité et la convenance. Alors le plan devait être revu par le conseil qui l'adoptait ou demandait des modifications afin de le présenter à l'enquête publique. Ce travail devait s'achever avant le 1er janvier 1810.

Or, il prit du retard pour de multiples raisons. Les intempéries de 1809, les lenteurs du conseil municipal pour fixer les limites communales furent d'abord évoquées ³⁶. Mais il faut aussi considérer que la Ville de Bordeaux demanda à l'ingénieur de multiples plans supplémentaires. Malgré l'absence de documents d'archives entre mars 1809 et mai 1811, nous savons en effet que Pierrugues livra 128 cartes des justices de Paix, le 8 mai, puis 73 autres, le 24 septembre ³⁷. Il livra aussi, en 1812, un plan pour la division de la ville en arrondissements et quartiers de police, ainsi que deux autres, le premier pour le service de l'Octroi, le second pour l'extension du rayon d'action de la police municipale ³⁸. En outre, la production graphique de l'ingénieur est remarquable si l'on considère qu'il dut

31. *En voyage. Alpes et Pyrénées*, 3e éd., Paris, J. Hetzel et Cie, 1890, texte commenté par Desgraves, 1991, p. 123.

32. Texte commenté par Desgraves, 1991, p. 99-100.

33. *Bulletin des lois*, 1808, p. 126-141 et Roncayolo, 1989.

34. A.M.Bx., 11 O 4.

35. Article 1 de l'arrêté du 25 janvier 1809.

36. Coste, 1990, p. 282.

37. A.M.Bx., 11 O 4, arrêté municipal du 24 septembre 1811. À notre connaissance ces cartes n'ont pas été conservées.

38. En revanche ces plans existent toujours. A. M. Bx., cotes XL A 301, XL A 400 recueil 110, voir aussi Coste, 1990, p. 544.

aussi actualiser et préciser le découpage administratif des cartes des Cassini conservées par l'ingénieur géographe Belleyne ³⁹.

Face à cette quantité de travail, le plan général d'alignement a pu paraître bien peu de choses à l'ingénieur. Le décret du 27 juillet 1808 relatif à l'application de la loi de septembre 1807 donnait un délai de deux ans pour terminer le plan. Pierrugues affirma avoir tout terminé, mis à part les copies et un tiers du parcellaire, ainsi que les coupes et le nivellement, le 27 février 1812 ⁴⁰. Le plan fut présenté à la municipalité au début de l'année 1813. Cette grande minute manuscrite n'a pas été conservée, nous ne connaissons que des versions gravées de ce plan, la première date de 1818 ⁴¹ et a été rééditée à de multiples reprises ⁴². On y fait souvent référence pour évoquer l'urbanisme de cette époque, par le biais notamment du boulevard de ceinture que l'ingénieur projetait comme une deuxième enceinte pour la ville ou encore l'alignement de la rue Sainte-Catherine qu'il prolongeait jusqu'au Pavé des Chartrons ⁴³. Cependant ce plan recèle de nombreux projets qui, dans sa version gravée, sont tracés en traits si fins qu'ils sont à peine visibles : par exemple, le percement d'une grande voie partant du portail du palais impérial et se dirigeant en ligne droite vers la Garonne. Cette voie coupait la rue Sainte-Catherine au niveau de la place Saint-Projet, régularisée à l'occasion sous la forme d'une place carrée aux angles abattus, mais elle s'arrêtait brusquement, à cause d'un dénivelé important, au niveau de la rue du Pas-Saint-Georges.

Ce n'est pas le lieu d'examiner ici et en détail ces projets. La première commission qui s'occupa d'examiner le plan rendit un rapport, très provisoire d'ailleurs, le 7 avril 1813 ⁴⁴. Elle rejeta nombre des projets de l'ingénieur et examina très rapidement ses propositions. L'exposition de la grande minute du plan manuscrit eut lieu entre le 29 mars et le 6 avril 1813 et fut prolongée jusqu'à la fin du mois. Il est possible que de multiples réclamations des propriétaires ralentirent alors l'opération ⁴⁵, mais, en l'absence de documents précis, nous ne pouvons l'affirmer. Un témoin rapporte qu'il y en eut seulement une vingtaine ; néanmoins il prouve à quel point l'opinion publique, bien qu'elle n'osât pas se prononcer, n'était pas favorable au plan de Pierrugues ⁴⁶. Cependant l'affaire se poursuivit. Le plan manuscrit fut réduit une première fois en mai 1813 tandis que l'impression du mémoire d'aménagement eut lieu en 1815. Mais les événements du printemps 1814 et de l'année suivante firent que le plan général d'alignement resta en suspens jusqu'en 1816 où une nouvelle municipalité reprit en main cette affaire.

En éprouver les difficultés (1816-1822)

Cette deuxième étape est marquée par l'institution du préfet De Tournon en juillet 1815 qui appuya l'ascension de De Gourgue à la mairie l'année suivante ⁴⁷. La chute de l'Empire

engendra un retour à une administration plus paternelle et bienveillante, caractérisée par sa sagesse, son sérieux et son respect des habitants mais aussi par une minutie administrative peut-être excessive. En effet, il fut d'abord question d'élaborer un plan exactement conforme au format, à l'échelle, à la couleur et l'orientation définis par les prescriptions ministérielles. Il fallait constituer un atlas de la ville présentant un plan d'ensemble, un autre plus petit et des feuilles au 1/ 1000e reliées ainsi que des listes récapitulatives des propriétés touchées par les projets de voirie. Les directives changeant, la Ville ayant des difficultés à récupérer les documents préparatoires de Pierrugues et le préfet souhaitant scrupuleusement respecter les prescriptions de l'autorité supérieure, la mise en train de cet atlas commença lorsque le géomètre Béro en fut chargé par un arrêté municipal du 10 novembre 1819 ⁴⁸. Cependant en janvier l'année suivante, bien que le géomètre avançât vite, il fallait encore prévoir deux ou trois mois pour terminer l'atlas exigé tandis que le délai consenti par le ministère était passé depuis le 1er mai 1819.

Nonobstant ces difficultés, une deuxième commission publique reprit l'examen des projets de Pierrugues pour chaque rue en 1816, ses délibérations durèrent jusqu'en 1821 et elle publia un volumineux rapport en 1822 ⁴⁹. Les discussions furent reprises à de multiples reprises, parfois pour une seule rue, à

39. A.D.Gir., 2 P 2, Belleyne, ingénieur géographe, au préfet, 12 frimaire an XII. L'établissement des limites communales de la Gironde avait été retardée de 1790 à l'an II. Belleyne détenait dans ses bureaux parisiens les cuivres et les tirages de la carte de Guyenne. Répertoire lors d'un inventaire des objets d'art et de sciences, avec les illustres Buache et Monge, il avait encore en sa possession, en l'an XII, 30 planches dont 21 terminées le 14 septembre an II, six gravures commencées ainsi que trois seulement polies et prêtes à être gravées. Ces documents furent transmis à Pierrugues afin qu'il y portât précisément le nouveau découpage administratif. Voir aussi une lettre du préfet à l'ingénieur du 2 juin 1807.

40. A.M.Bx, 11 O 4, arrêté municipal du 24 mars 1812 présentant une lettre de Pierrugues du 27 février.

41. Labadie, 1910, p. 58, plan n° 77.

42. En 1819, 1823, 1831, 1835, 1836, 1839, 1844, 1850, 1853, 1854.

43. Parmi les plus remarquables : Labadie, 1910 ; Moulard, 1914 ; Lhéritier, 1920 ; Castel, 1923 ; Desgraves et Dupeux, 1969 ; Coste, 1990 ; Coustet et Saboya, 1999.

44. A.M.Bx, 11 O 4, rapport manuscrit de la commission d'examen du plan de la ville, 7 avril 1813.

45. Notamment Castel, 1923 et Coste, 1990.

46. De Gères, 1817, p. 2.

47. Moulard, 1914, p. 61.

48. A.D.Gir., 3 O 18, adjoint aux travaux publics au préfet, 18 janvier 1820.

49. *Délibérations de la commission des travaux publics...* 1822.

Nombre de projets de rues et de places	1816	1817	1818	1819	29 nov. 1820	Total
Adoptés conformément au plan général	21	16	0	2	260	299
Maintenus selon d'anciens plans de voirie	4	26	7	30	3	70
Adoptés d'après les plans de Pierrugues	0	16	2	2	0	20
Rejetés et projetés par Pierrugues	3	8	2	3	0	16
Renvoyés ou déjà délibérés	0	4	4	0	1	9
Modifiés par la commission d'après les plans de Pierrugues	14	59	32	31	8	144
Total	42	129	47	68	272	558

Tabl. 2. Nombres et résultats des projets de voirie examinés par la commission d'examen du plan de la ville, 1816-1820.

Source : *Délibérations de la commission des travaux publics chargée par le conseil municipal de l'examen du plan général proposé pour la ville de Bordeaux*, Bordeaux, Raclet, 1822, 93 p.

cause de dissensions entre les commissaires qui hésitaient à décider s'il valait mieux porter un élargissement d'un côté ou de l'autre d'une voie, d'en ouvrir une ici plutôt que là, prendre pour repère cette maison-ci ou bien celle-là, si l'une avait moins de valeur que l'autre... Il s'avère que les projets sur lesquels il fut statué à cette époque n'avaient plus grand chose à voir avec ceux de l'ingénieur (tabl. 2).

Non seulement la plupart des rues furent maintenues dans leur état ancien ou conformément aux plans de voirie de l'Ancien Régime mais, parmi les projets adoptés selon les plans de l'ingénieur ou bien modifiés par les commissaires, les changements furent modestes. Les percements portaient sur quelques dizaines de centimètres et c'est à peine si l'on se mettait d'accord pour élargir une rue d'un mètre ou deux. La crainte de détruire de nombreuses maisons neuves, bâties selon les plans anciens, comptait beaucoup dans ces appréciations. En somme, on se retrouva, en 1822, avec un plan qui n'était pas fini car il était impossible de statuer définitivement sur chaque rue afin d'établir le plan d'ensemble. Ce qui caractérise cette période semble plutôt être les indécisions de la municipalité que les réclamations des propriétaires. En effet, tandis qu'il n'y eut pas ici d'enquête publique comme en 1813, les plans qui n'étaient pas officiellement approuvés mettaient l'administration dans l'embarras lorsqu'un propriétaire voulait construire ou reconstruire sa maison car on ne savait où lui donner le nouvel alignement. Il fallait alors statuer au cas par cas et c'est du reste ce qui fit qu'on abandonna dans les années qui suivirent l'idée d'établir un plan d'ensemble de la ville.

Abandonner ce projet (1822-1831)

Cette troisième étape correspond à l'institution du préfet De Breteuil et avec deux années de décalage, à l'arrivée du maire Du Hamel (1824-1830). En mars 1823, alors que depuis quatre ans environ la Ville annonçait qu'il ne restait que peu de

choses à faire pour parachever le plan général, aucun document n'était encore parvenu à la préfecture. Les difficultés auxquelles donnaient lieu, chaque jour, les alignements demandés par les propriétaires, les retards qu'elles entraînaient et les pertes qu'éprouvaient les intéressés devaient déterminer l'administration à approuver enfin un document légal⁵⁰. Mais le grand nombre d'intérêts qui pouvaient se trouver froissés par une telle décision faisaient constamment hésiter le conseil à donner son avis⁵¹. Un autre nouveau préfet, le baron d'Haussez, souhaita dès septembre 1824 que le maire réunît ses conseillers et attirât leur attention sur l'importance de cette affaire : si aucune décision n'était prise, les valeurs locatives allaient se déprécier à toute vitesse dans les rues où les plans n'étaient pas arrêtés, principalement dans la vieille ville. Une nouvelle commission publique se réunit donc de janvier 1825 à mars 1827. En un peu plus de deux ans, seul treize séances eurent cependant lieu et le travail des commissaires fut bien faible si on le compare à celui de la commission des années 1816-1821. En effet, il ne fut guère question de l'élaboration du plan général d'alignement.

Parmi le petit nombre de délibérations de cette époque, les discussions concernaient surtout les réclamations particulières des propriétaires. Celles-ci conduisaient à statuer çà et là le plan d'une rue, à discuter à nouveau son élargissement, à revoir si l'on allait adopter un prolongement sur lequel rien n'était encore arrêté. La commission reprit souvent les délibérations anciennes pour se décider. Les vastes travaux entrepris pour le lotissement des terrains du château Trompette préoccupèrent aussi beaucoup les commissaires. Ainsi le 9 mars 1825, il fut question de la façade uniforme de l'hémicycle de la « place

50. A.D.Gir., 3 O 18, préfet au maire, mars 1823.

51. A.D.Gir., 3 O 18, De Breteuil au ministre de l'Intérieur, 3 décembre 1823.

Louis XVI » (les Quinconces), d'après un projet de l'architecte Bonfin puis en décembre, sur un nouveau projet de Poitevin. En juin 1826, les travaux de la commission concernaient encore, pour l'essentiel, les réclamations des propriétaires qui construisaient sur cet hémicycle ⁵². En réalité cette commission se perdait dans des considérations éparses et n'avancait pas d'un pouce sur la question du plan général. La preuve en est qu'en 1827, lorsqu'il fallut rédiger un rapport définitif, on se contenta de réimprimer celui de 1822.

Le préfet était si irrité par cette inertie du conseil municipal qu'il proposa de nommer lui-même une nouvelle commission, ou bien, à défaut, de provoquer une ordonnance royale soumettant l'approbation du plan au roi sans le concours de la municipalité. C'était faire une grave entorse à la loi de septembre 1807 qui exigeait que le plan fût conçu et adopté par le conseil municipal, aussi le ministre refusa-t-il cette suggestion ⁵³. C'est ainsi que l'affaire s'étiola jusqu'à la fin de l'année 1828. Les instances préfectorales ne servirent à rien et la Ville se contenta de voter un crédit de 30 000 francs pour les indemnités de recul des maisons sur la voie publique tandis qu'il était de 10 000 puis 20 000 francs auparavant. Elle prit cette mesure afin de répondre aux demandes des propriétaires et de leur verser leurs indemnités, afin de calmer leur mécontentement. Mais elle ne se préoccupa plus dès lors du plan d'ensemble de la ville. Le préfet De Curzay, dont l'exercice dura à peine un an, prit en main l'affaire en 1829 mais n'obtint pas plus de résultat que son prédécesseur. Les troubles de 1830, un changement de municipalité la retardèrent encore. Au printemps, on pensait de nouveau réunir des commissaires et le maire De Bryas espérait terminer le plan courant 1831 ⁵⁴ mais il n'en fut pas ainsi. Il fut seulement question d'imputer au crédit extraordinaire de 1831 une somme de 3 000 francs afin de reprendre l'examen du plan. La délibération municipale du 4 décembre 1830 programma ce crédit qui fut approuvée par le ministre le 24 décembre afin d'encourager les commissaires à se réunir. On aurait peine à dire si cette somme servit à quelque chose. Ou bien qu'elle fût trop mince, ou bien que le conseil préférât ne pas donner suite à cette affaire et régler au cas par cas les alignements comme il avait pris l'habitude de le faire, les circulaires ministérielles qui se succédèrent, et notamment celle du 30 mai 1831 ⁵⁵, ne trouvèrent dans l'immédiat aucun terrain d'application à Bordeaux. C'était peut-être une affaire de crédit, mais surtout un véritable manque d'attention local pour les questions de voirie dès lors qu'elles touchaient aux intérêts si sensibles des propriétaires et des édiles. Ainsi Bordeaux se retrouva, vers 1831, sans plan d'ensemble pour ses rues et sans projet définitif quant à son développement futur.

À présent que nous avons relaté la complexité de l'élaboration des deux plans d'urbanisme fondamentaux pour Bordeaux au début du XIXe siècle, il convient d'observer qui sont et quels furent les rôles de l'ingénieur et du géomètre qui en eurent la responsabilité.

Un ingénieur et son géomètre

Si l'on s'est intéressé aux plans de Pierrugues, on ne sait en revanche presque rien sur le personnage lui-même. Il est donc difficile de résister à l'envie d'en connaître davantage sur sa vie et son œuvre. Il en est de même pour le géomètre qui travailla avec lui.

À propos de l'ingénieur Pierrugues

Son prénom est demeuré longtemps un mystère, il s'appelle en réalité Pierre-Emmanuel, il est né à La Martinique, le 29 janvier 1760 et il semble qu'il soit mort en 1857, ou peut-être quelques années auparavant, à un âge assez avancé tout de même. Sa famille et sa descendance sont implantées dans le Var, dans la région de Callas où figure toute une dynastie d'ingénieurs et de militaires qui répondent à son nom ⁵⁶. Beaucoup sont passés par l'École polytechnique et sont devenus ingénieurs civils ou militaires ⁵⁷. Pierre-Emmanuel résidait pour sa part à Antibes lorsqu'il fut nommé ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, le 18 prairial an II. Nous ne connaissons pas sa date d'entrée à cette école mais il est entré dans le Corps des Ponts le 12 ventôse an II ⁵⁸. Il est probable qu'il en ait démissionné en floréal de l'an XII ⁵⁹ (fin avril ou début mai 1804) afin d'intégrer l'administra-

52. A.M.Bx., 11 O 5, rapport manuscrit de la commission d'examen du plan de la ville, 1825-1827.

53. A.D.Gir., 3 O 18, ministre au préfet, 14 février 1826.

54. A.D.Gir., 3 O 18, maire au préfet, 4 et 7 décembre 1830.

55. A.D.Gir., cette circulaire réitère fermement l'obligation d'appliquer la loi de 1807.

56. A. Nat., répertoire de la série LH, Jacques-Joseph Pierrugues né le 18 janvier 1781 à Claviers, Var ; Jean-François Pierrugues né le 15 avril 1794 à Callas, Var ; Jean-Baptiste Pierrugues né le 20 octobre 1805 ; Hippolyte Pierrugues né le 17 août 1822 ; Honoré Jean-Baptiste Pierrugues, né le 3 mai 1849 à Le Luc, Var ; Louis Marius Philomin Pierrugues né le 4 avril 1850 à Toulon, Var.

57. A. de l'École polytechnique, quatre ingénieurs sont affiliés à ce nom : Jean-François, né en 1794, de la promotion 1813 ; Honoré Jean-Baptiste, né en 1849, de la promotion 1869 ; Raymond-Jules, né en 1916, promotion 1935 ; François-Georges, fils du précédent, né en 1947, promotion 1966.

58. A. de l'École nationale des Ponts et Chaussées, ms 87, extrait de l'état des ingénieurs par généralité, 1803-an XI.

59. A. Nat., F ¹⁴ 2299 ¹, notice individuelle des ingénieurs des Ponts et Chaussées consacrée à un certain « Pierrugues ».

tion des Contributions directes en Gironde. Mais l'on n'a pas trouvé de traces de sa présence dans celle-ci avant 1807⁶⁰. Les annuaires départementaux mentionnent qu'il a quitté ce poste et Bordeaux entre 1818 et 1819 et qu'il a déménagé à plusieurs reprises entre-temps⁶¹. Il fut alors remplacé par un certain Richard en 1819, puis par un certain Pillod en 1825.

Pierrugues n'était donc pas Bordelais, il a vraisemblablement été envoyé à Bordeaux, comme fonctionnaire de l'Empire et comme tous ceux qui ont transformé profondément cette ville, afin de lever le plan cadastral et d'établir un plan d'urbanisme digne de celle-ci ainsi qu'en témoigne son fameux *Mémoire explicatif des projets d'alignement et d'embellissement... pour la ville de Bordeaux... en exécution de la loi du 11 septembre 1807* [sic : 16 septembre 1807]. Dans ce texte rédigé dès 1813 et publié en 1815, il a construit un discours urbanistique original et singulier pour Bordeaux. Cependant une lecture quelque peu attentive peut montrer à quel point il était imprégné par les idées urbanistiques de son époque et une culture architecturale classique. De son passage d'une dizaine d'années à Bordeaux, il faut aussi retenir qu'il a publié en 1816 un opuscule intitulé – même si ce dernier est anonyme –, *De l'administration financière des communes de France, avec quelques applications à la ville de Bordeaux*, chez Racle. Cette brochure remarquable témoigne, tout comme son *Mémoire*, de sa connaissance des mécanismes administratifs, des impôts et des revenus des sols, mais aussi de sa sensibilité politique, sociale et littéraire. Il fut en effet formé à l'École de Perronet qui cultivait un enseignement philosophique et social en plus des matières techniques⁶². Entre 1814, où il accueillit favorablement la Restauration et participa au comité provisoire de Gouvernement formé dans la ville après la visite du duc d'Angoulême, et 1818, où vraisemblablement il réussit à maintenir ses fonctions au Cadastre⁶³, son opinion politique bascula en effet. À l'image de nombreux partisans de l'Empire, il parjura alors son serment à l'empereur. De plus il fut décoré du « brassard bordelais », distinction qui honorait ceux qui œuvraient fermement en faveur du régime royaliste⁶⁴.

L'affaire du plan général d'alignement de la ville semble néanmoins avoir fait basculer l'opinion en sa défaveur. Son plan pour Bordeaux, déjà évincé en grande partie par le conseil municipal en 1813, fut sérieusement vilipendé après 1815 et ses projets devinrent caduques après cette date. C'est peut-être la raison pour laquelle il quitta Bordeaux ; il est aussi probable qu'il eût d'autres ambitions et qu'il se lassât de cette ville et des fonctions qu'il y exerçait.

Pierrugues était en effet un fin lettré et avait des ambitions littéraires. Il a vraisemblablement terminé sa vie à Paris comme homme de lettres et non plus comme ingénieur. Le bibliophile bordelais Bordes de Fortage⁶⁵ lui attribue plusieurs publi-

cations parisiennes après 1816 : une brochure intitulée *Des principes du ministère actuel en réponse aux 65 pages de M. de Chateaubriand* en 1818, une traduction du *Mécanicien anglais* en 1826, les notes de l'*Erotika Biblion* de Mirabeau dans une édition de 1833 et surtout un remarquable et rarissime ouvrage traitant des auteurs érotiques latins publié la première fois en 1826 sous le titre *Glossarium eroticum linguae latinae...*, conservé quant à l'unique exemplaire que nous en connaissons à la Bibliothèque Nationale⁶⁶. Sa veuve domiciliée à Paris toucha à sa mort ou peu après, en 1857, des indemnités au titre de l'activité littéraire de son mari⁶⁷ ; Pierrugues était d'ailleurs membre de plusieurs sociétés littéraires comme l'indique le titre de son *Mémoire* dès 1815.

Comme ingénieur des Lumières envoyé à Bordeaux dans une période de trouble politique et de rénovation urbanistique, son intervention a donc marqué bien plus profondément que l'on ne pourrait le croire l'histoire urbaine de cette ville. Le personnage est d'ailleurs plus que singulier et son séjour y devient presque anecdotique lorsque l'on considère sa production littéraire sur laquelle il reste beaucoup de choses à découvrir.

Un curieux atlas du géomètre Béro, à mi-chemin entre le cadastre et le plan d'alignement

Le personnage de Dominique Béro nous est en revanche complètement méconnu, il est certes moins intéressant que celui de Pierrugues car il n'a pas laissé une œuvre écrite, mais il ne faut pas le minimiser pour autant car sa production graphique est remarquable. Dominique Béro, après avoir travaillé comme géomètre de 1^{ère} classe au Cadastre passa ingénieur voyer de

60. A. D. Gir., 3 P 2. À notre connaissance, la première trace de sa présence à Bordeaux est une lettre qui lui est adressée par le préfet le 2 juin 1807. On trouve aussi aux A. D. Gir., 3 P 8, des ordres de sa main afin d'habiller les géomètres secondaires qu'il envoie lever les plans cadastraux, à la fin de la même année.

61. D'après les *almanachs et annuaires départementaux*, il est logé à l'hôtel Grissac, rue Montméjean en 1809 et 1810 ; entre 1811 et 1814, nous ne savons pas ; il réapparaît au 8, rue de l'Eglise-Saint-Seurin en 1815 ; en 1816 il habite 3, rue Bouhaut ; en 1817 et 1818 il réside 10, rue Servandony.

62. Voir le remarquable ouvrage de Picon, 1992, notamment p. 91-92 et 132.

63. Lynch, 1814, p. 35 et Joinville, 1914, p. 27 le mentionnent membre du conseil provisoire formé le 22 mars 1814 afin de maintenir les fonctionnaires en place donc la paix en ville.

64. A. M. Bx., fonds Mengeot, dossier 12 et *Étrennes royales bordelaises...* 1814, p. 187

65. Férét, 1889, t. III, p. 505.

66. Bibl. Nat., Des. m x 87.

67. A. Nat., F¹⁷ 3204.

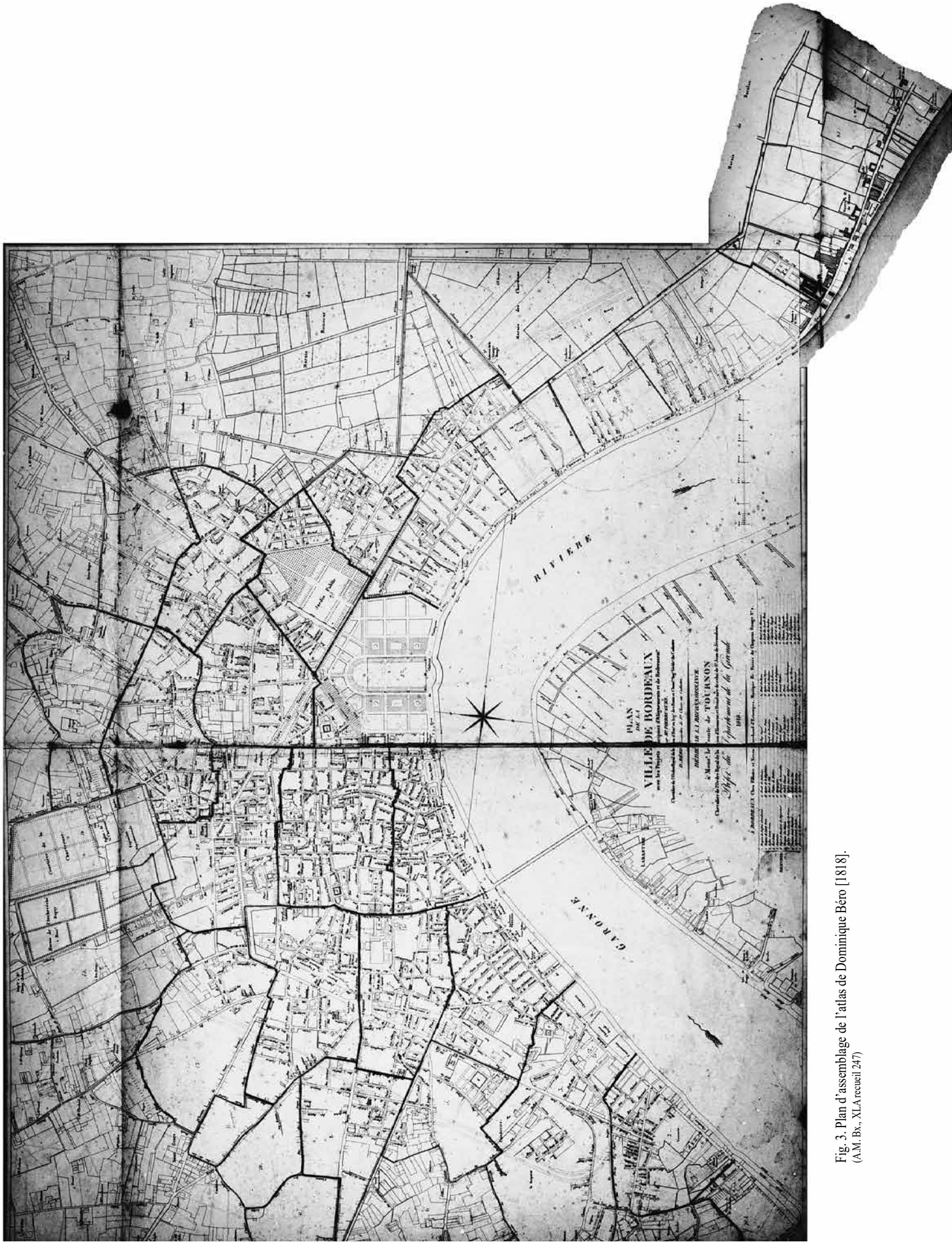


Fig. 3. Plan d'assemblage de l'atlas de Dominique Béro [1818].
(AM. Bx, XLA recueil 247)

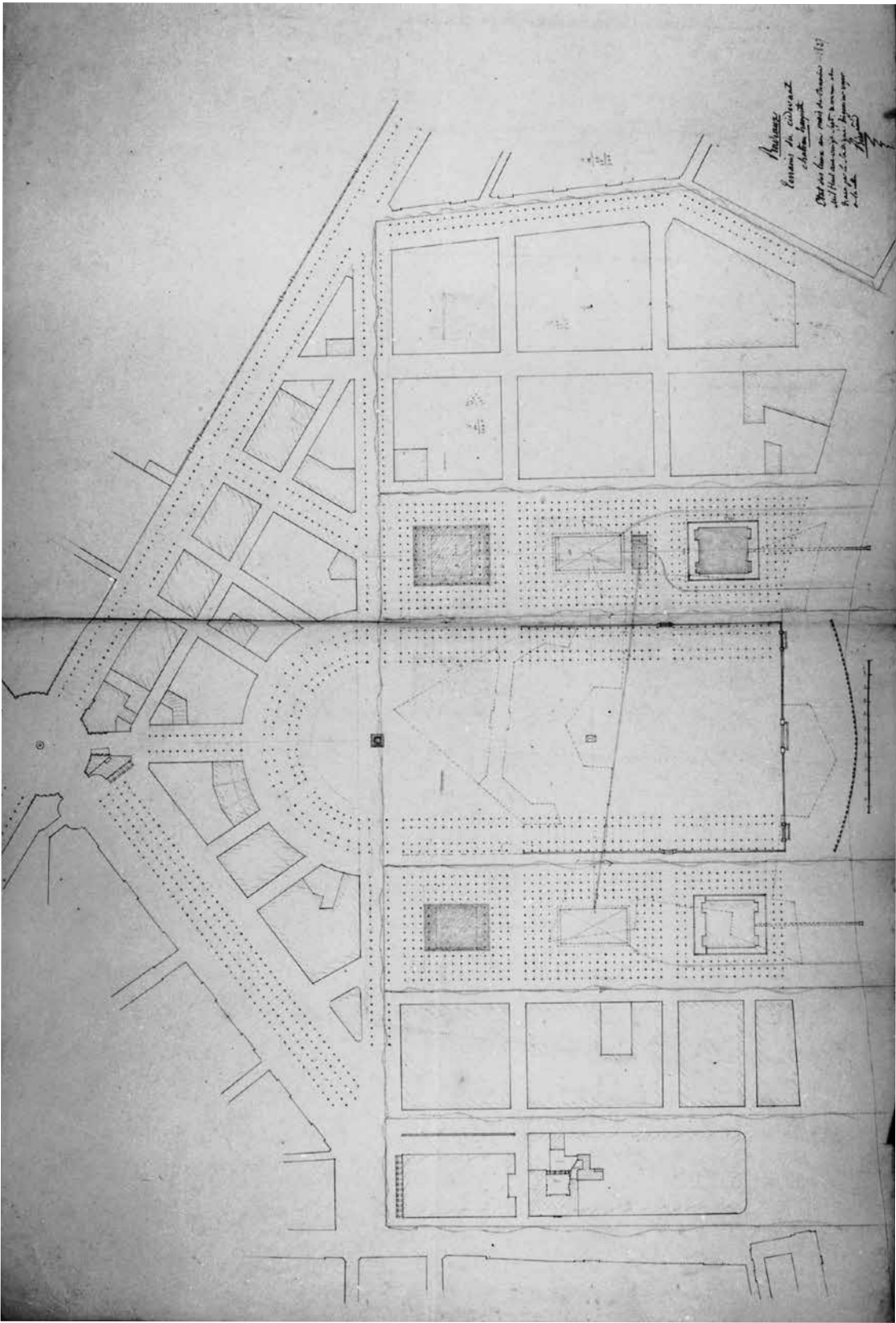


Fig. 4. Plan du quartier des Quinconces, 1827.
(A.M. Bx., XLA recueil 247, planche 23 ter)

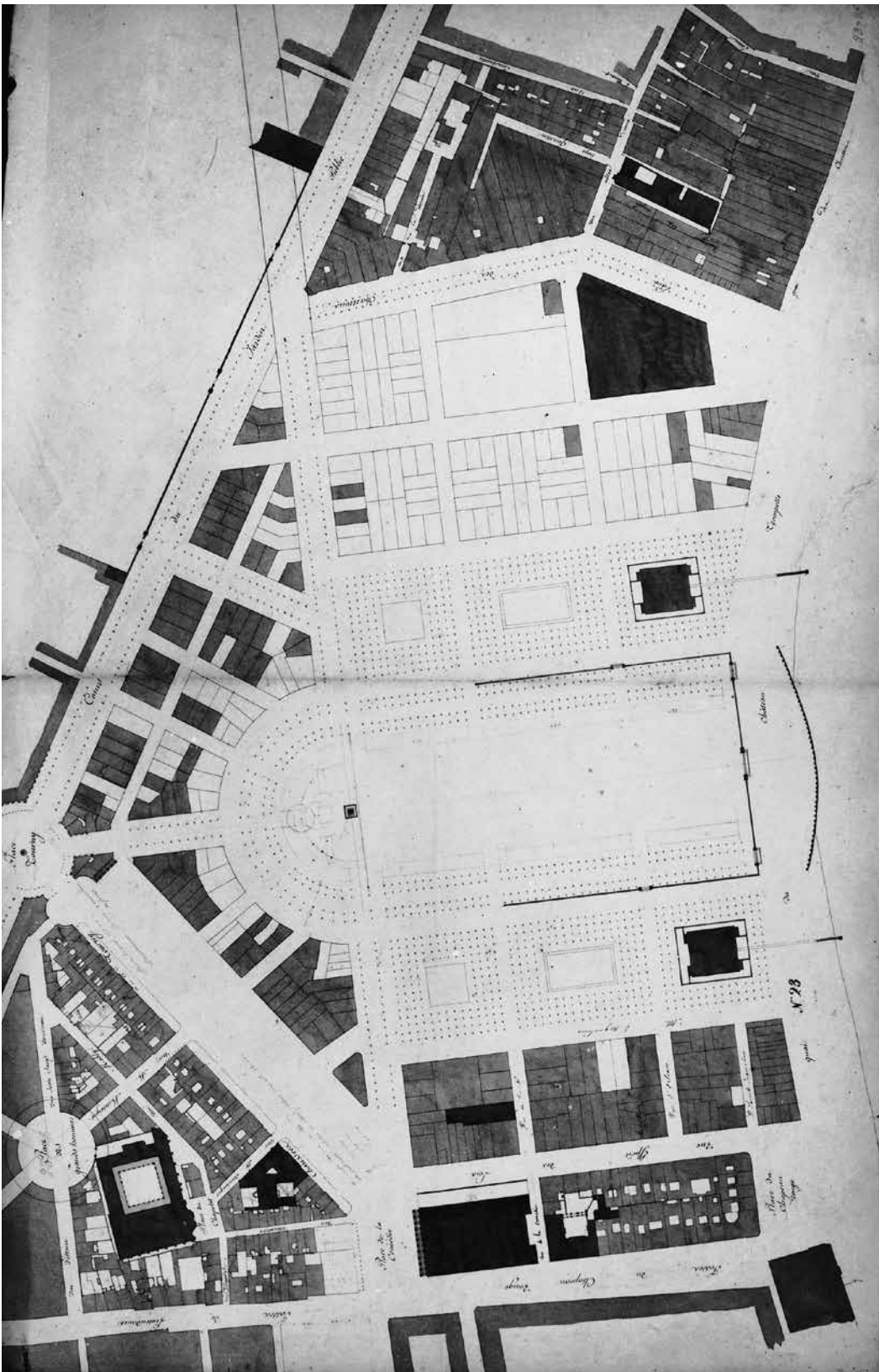


Fig. 5. Plan du quartier des Quinconces.
(A.M. Bx., XLA recuei 247, planche 23)

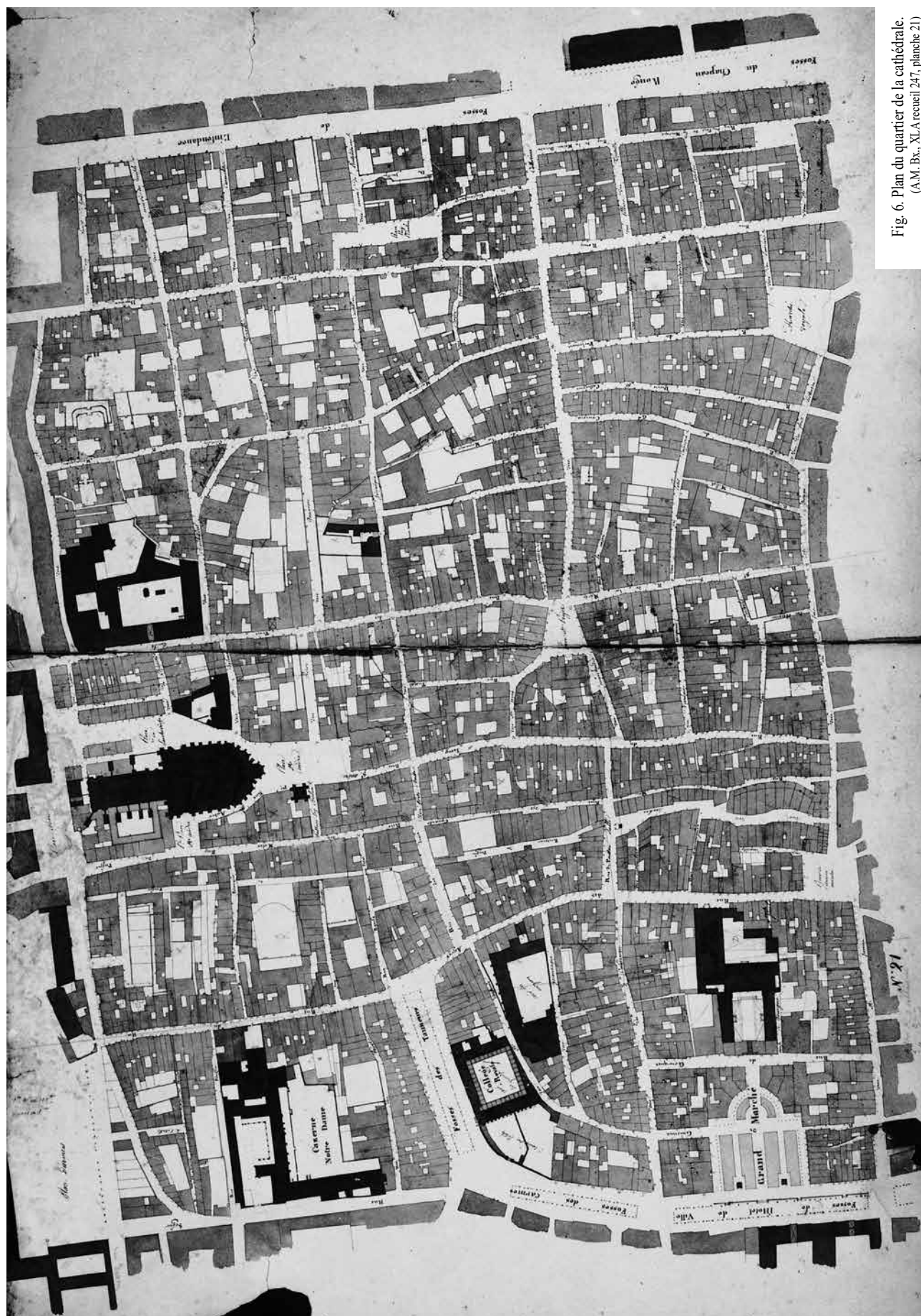


Fig. 6. Plan du quartier de la cathédrale.
(A.M. Bx., XL A recuill 247, planche 21)

Bordeaux vers 1817 semble-t-il ⁶⁸. De son travail pour la Ville, il reste de nombreux plans partiels élaborés et signés par lui à la demande de la commission municipale, de 1816 à 1821. À ce titre il reprit l'établissement du plan général d'alignement de la ville peu avant que Pierrugues ne quittât Bordeaux. Il avait à sa disposition et conservait à son domicile, dès 1813 ⁶⁹, l'ensemble des minutes cadastrales nécessaires à la levée du plan général d'alignement. Il mena à bien cette tâche jusqu'à la fin des années 1820 au moins.

En témoigne un très bel atlas copié d'après le plan cadastral et parfois plus étendu que ce dernier, que conservent les Archives municipales de Bordeaux ⁷⁰. On a longtemps cru que ce recueil était une copie du plan cadastral mais ce n'est pas tout à fait exact, c'est une actualisation des plans parcellaires dressée dans le but d'établir le plan des projets de voirie de la ville jusqu'à la fin des années 1820. C'est en somme un plan parcellaire préparatoire au plan général d'alignement, c'est-à-dire un état existant de la ville sur lequel devaient être tracés les projets de voirie ainsi que l'exigeait la loi de 1807 et l'arrêté municipal du 25 janvier 1809.

Ce recueil s'ouvre sur un plan d'assemblage qui est un tirage du plan de Pierrugues de 1818 dédié au comte de Tournon et gravé à Paris, chez Lemaître, à l'échelle de 1/5 000^e (fig. 3). Trente-cinq sections sont portées en surcharge sur ce plan gravé mais l'atlas compte en réalité 39 planches car il manque un numéro, une planche n'est pas numérotée et certaines sont numérotées en bis voire en ter. Ces planches ont une dimension de 67 cm sur 102 cm, ce qui semble être un format grand aigle recoupé. Elles sont à l'échelle de 1/1000^e, ce qui correspond à l'échelle exigée pour l'atlas, à l'exception d'une, au 1/2000^e. Certaines sont achevées, d'autres sont des brouillons, certaines sont grisées, d'autres non. Certaines sont muettes tandis que les noms de rues et de bâtiments publics sont portés sur d'autres. Elles ne portent ni date ni cachet, à l'exception d'une, la numéro 23 ter, intitulée « Terrains du cidevant chateau Trompette Etat des lieux au mois de décembre mille huit cent vingt sept, reconnu et tracé par le soussigné Ingénieur voyer de la ville Béro aîné » (fig. 4). On y voit le lotissement des Quinconces en train de se bâtir sur les traces des fortifications de l'ancien château Trompette.

Dater précisément chaque planche de ce recueil demeure difficile. En revanche elles ont toutes été dessinées à la même époque, à la fin de la Restauration. Entre le moment où le géomètre fut chargé de confectionner cet atlas par arrêté du 10 novembre 1819 ⁷¹ et la seule planche signée en 1827, l'écart minimum pour dater ce recueil est donc 1819-1827. La planche 23 (fig. 5) montre à nouveau le lotissement des Quinconces en construction. Les lots du côté sud se sont bâtis plus vite qu'au nord. Les parcelles du côté nord des allées de Tourny sont

presque toutes construites ainsi que celles donnant sur le cours du Jardin-Public tandis que l'hémicycle ne présente que trois façades réalisées. L'entrepôt Lainé (1822-1824) est achevé, les Bains publics aussi (1826), mais on n'y voit pas encore les colonnes rostrales (1829). Il figure aussi sur ce plan le socle de la statue pédestre de Louis XVI prévue au centre de l'hémicycle et installée en 1828 ⁷². C'est donc bien avec un écart de neuf ou dix ans qu'il faut dater les planches de cet atlas de Dominique Béro.

La planche 21 (fig. 6) montre, à la même échelle que les précédentes, l'extraordinaire densité du vieux Bordeaux par rapport à la ville nouvelle des Quinconces. Les parcelles sont précisément dessinées mais, contrairement aux plans cadastraux, il ne figure que le numéro des maisons sur les rues et pas celui des parcelles qui est essentiel pour les Contributions. Dans le labyrinthe des ruelles étroites et des impasses, les défauts d'alignement contrastent ici avec les grands ordonnancements des Quinconces. Cette planche ne porte pas de projets d'alignement. Il n'y a guère, en traits très fins et à peine visibles, que celui projeté de la rue Sainte-Catherine. On repère aussi les vieux équipements publics, pochés en noir tandis que les propriétés bâties privées sont grisées : la caserne Notre-Dame, l'hôpital Saint-André, le collège Royal, le collège de Guyenne, une partie de l'ancien collège de la Madeleine, siège de la municipalité, le Grand Marché... Il s'agit donc bien d'une copie du plan cadastral dressée dans le but d'établir les nouveaux projets de voirie qui ne furent pas arrêtés, comme nous l'avons vu, entre 1822 et 1831.

La planche 20 (fig. 7) est également remarquable. Dans le quartier de Mériadeck s'organise tout un lotissement convergeant vers la place Rodesse et la manufacture des Tabacs (1825). Les rues sont à peine tracées, les lots à peine découpés, très peu de maisons sont encore construites. Près de l'hôtel de Ville, la prison du fort du Hâ n'a pas encore pris la forme du palais de justice que nous connaissons (inauguré en 1846) ; en revanche, en face de la place d'armes déjà régularisée s'élève

68. D'après le premier plan signé de sa main que nous connaissions aux Archives municipales, un très beau plan d'alignement de Bordeaux d'ailleurs, sous la cote XL A 68.

69. A.D.Gir., 3 O 18, le plan de Pierrugues était visible, maison Béro, rue du Triomphe, n° 1, comme en témoigne un avis du maire Lynch annonçant l'exposition du plan général d'alignement en mars 1813.

70. A la cote XL A, recueil 247, ce document n'est communicable qu'exceptionnellement.

71. Voir plus haut, note 48.

72. Coustet et Saboya, 1999, p. 33-41.

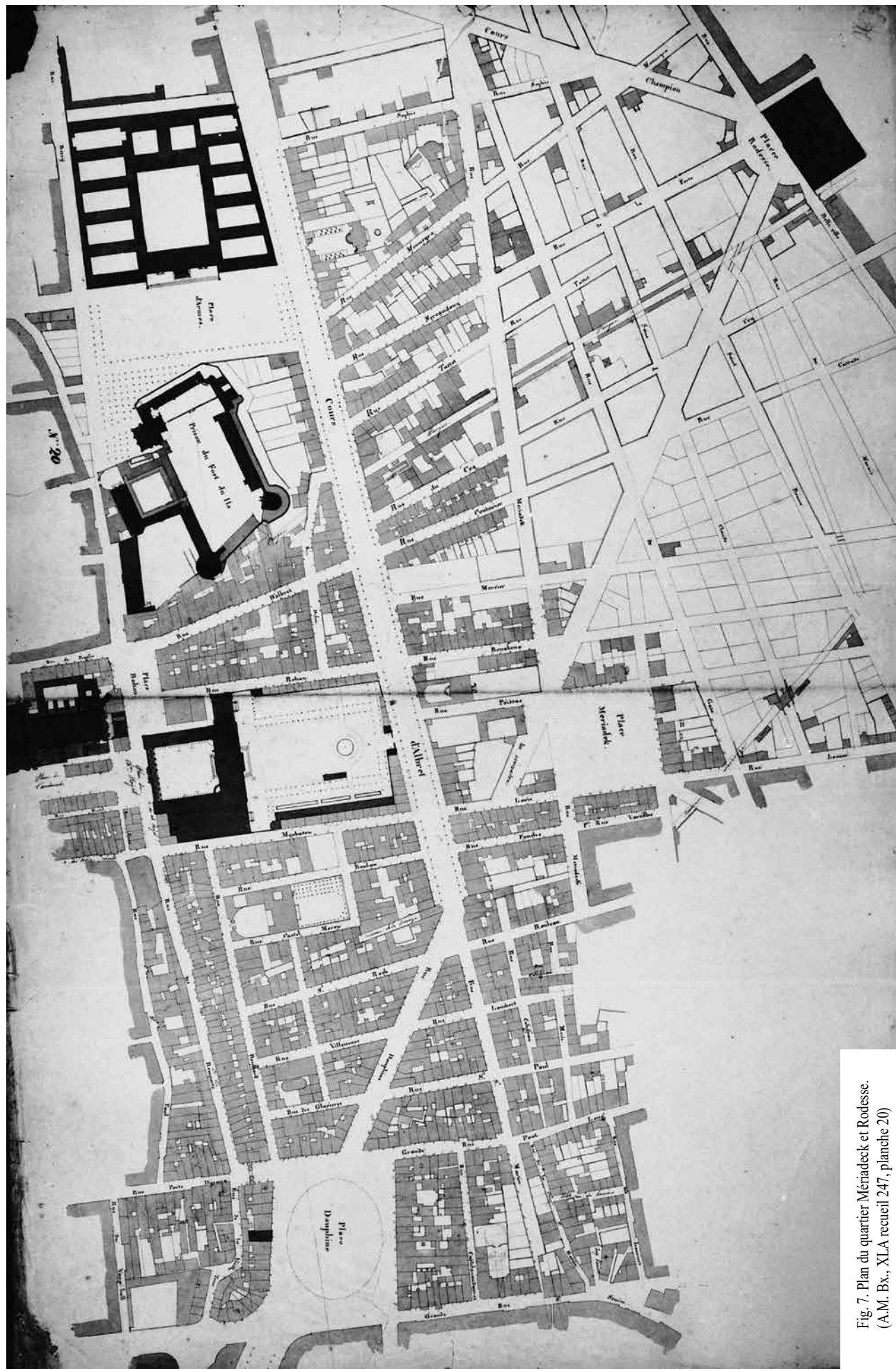


Fig. 7. Plan du quartier Mériadeck et Rodesse.
(A.M. Bx., XLA recueil 247, planche 20)

le nouvel hôpital Saint-André (achevé en 1829)⁷³. Sur la planche 3, c'est une autre forme de développement urbain que l'on observe dans le quartier de Sainte-Croix et du fort Louis où les abattoirs ne figurent pas (fig. 8). Au sud de la Grande rue Saint-Jean, contenue par un front continu d'échoppes au long du chemin de Saint-Vincent s'imposent les très longs bâtiments des corderies, dont certaines sont en cours de lotissement, comme dans la rue Monfaucon. Le petit quartier du Serporat, qui prend son nom de celui de sa rue principale, s'étend aléatoirement au sud des corderies, sur un plan en damier.

En observant ces quelques planches de l'atlas de Béro, il nous reste l'image d'une ville en construction dans les dernières années de la Restauration. Alors que le Cadastre tente de figer définitivement l'état du sol, les projets de voirie s'ajoutent les uns aux autres sans plan d'ensemble préconçu et seulement au gré des valeurs foncières en place, des désirs des propriétaires ou des municipalités. Il en résulte que la ville n'a pas vraiment de forme préconçue et que les tentatives pour en mesurer ou en programmer l'évolution semblent bien dérisoires.

Deux plans symétriques mais contradictoires

Partant du plan cadastral, il s'avère que l'évaluation des revenus territoriaux de la ville n'a pu être menée à bien qu'en vingt-cinq ans environ après s'être heurtée aux difficultés de levée des plans et des parcelles comme au recensement, à l'évaluation des propriétés et de leur revenu, surtout sous la Restauration.

Partant du plan général d'alignement, son élaboration n'en est pas moins complexe, elle a couru sur la même période et s'est heurtée de façon comparable au cadastre aux intérêts des propriétaires dans les années 1815-1830.

Nous avons donc affaire à deux histoires à la chronologie symétrique. Ces singuliers exercices urbanistiques remettent cependant en question tout un pan du développement de l'urbanisme bordelais au début du XIXe siècle car ils n'ont pas les mêmes objectifs administratifs, réglementaires et sociaux.

Vers 1832, Bordeaux disposait d'un cadastre correct mais pas d'un plan d'alignement. Dresser l'état existant de la ville, le tableau de son sol et la mesure de son imposition, était-il alors plus important que de le transformer ? La loi du 16 septembre 1807 s'est appliquée difficilement en France et la plupart des

plans ont été publiés à retardement tandis qu'ils ont été profondément modifiés par la suite ⁷⁴. Le cadastre lui aussi fut une entreprise de longue haleine. Révisé régulièrement, il était la condition nécessaire et peut-être un obstacle à l'application de cette loi. En effet la programmation puis la réalisation des plans de voirie ne pouvaient se faire sans lui. Il faut cependant considérer que ni un plan ni l'autre ne furent jamais terminés, tout au plus marquèrent-ils de grandes étapes de l'évolution de la ville grâce auxquelles l'on disposait d'un portrait et d'une mesure partielle du territoire qui permettait d'engager des projets ou de réaliser ceux en cours. L'enregistrement des valeurs des propriétés étant toujours décalé par rapport au changement de ces valeurs, la projection des rues nouvelles en allait de même.

Il est remarquable qu'à Bordeaux, deux hommes, un ingénieur et son géomètre, se soient attelés à ces deux tâches en même temps mais avec des trajectoires et des responsabilités bien distinctes. Pierrugues comme un ingénieur artiste et rationnel à la fois fit un passage relativement court à Bordeaux pour lancer et coordonner ces importantes opérations. Béro, comme géomètre laborieux mais bien plus proche de sa ville que son supérieur continua d'exercer ses fonctions et de servir l'urbanisme bordelais après le départ de Pierrugues.

Le projet napoléonien de transformation des villes représenté par les plans de ces deux hommes était bien fondé sur deux exigences impériales : le cadastre et le plan général d'alignement. Cependant ces réformes régaliennes d'administration n'aboutirent véritablement que sous la Restauration sous des formes différentes que celles initialement prévues, quand elles n'avaient pas échoué. Représentatifs du respect de la propriété après 1815 mais aussi des choix d'aménagement des édiles bordelais, ces deux documents témoignent donc de la mise en place, sous le Premier Empire, des formes réglementaires et sociales modernes de l'urbanisme. Toute la législation et les pratiques urbanistiques qui codifient les relations entre les projets de voirie et les propriétés privées vont en effet se caler sur les techniques de l'alignement et de l'évaluation cadastrale au long du XIXe siècle.

73. *Ibid.*, p. 73-75, 128.

74. Roncayolo, 1989, p. 91 et suivantes.

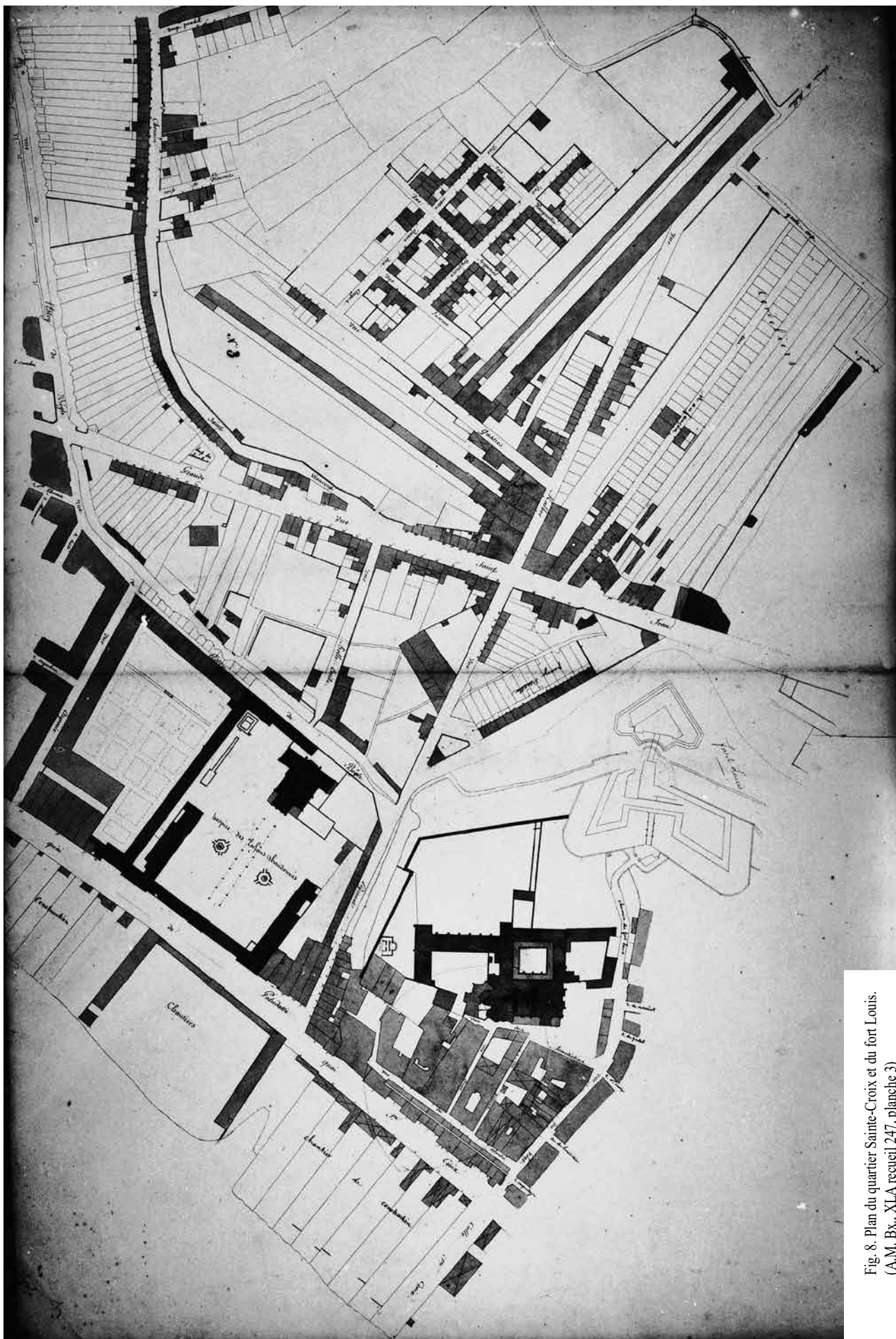


Fig. 8. Plan du quartier Sainte-Croix et du fort Louis.
(A.M. Bx., XLA recueil 247, planche 3)

Sources imprimées

- Annuaire impérial...an 14* : *Annuaire impérial de la préfecture de la Gironde, pour l'an 14 et le 2e de l'Empire*, Bordeaux, Cavazza, 1805-1806.
- Annuaire judiciaire... 1837* : *Annuaire judiciaire, administratif et commercial du département de la Gironde et de la ville de Bordeaux... pour l'année 1837*, Bordeaux, Lanefranque aîné, 1837.
- Bulletin des lois*, 1808 : *Bulletin des lois*, Paris, Imprimerie Impériale, 4e série, t. VII, 1808.
- De Gères, 1817 : *Réflexions présentées au conseil municipal par M. De Gères Père, sur le nouveau plan de la ville, fait par M. Pierrugues*, Bordeaux, Lavigne jeune, 1817.
- Délibérations de la commission des travaux publics... 1822* : *Délibérations de la commission des travaux publics chargée par le conseil municipal de l'examen du plan général proposé pour la ville de Bordeaux*, Bordeaux, André Racle, 1822.
- Étrennes royales bordelaises...*, 1814 : *Étrennes royales bordelaises pour l'année de délivrance 1814*, Bordeaux, A. Brossier, t. IV, 1814-1818.
- Lynch, 1814 : Lynch, Jean-Baptiste, *Correspondance relative aux événements qui ont eu lieu à Bordeaux dans le mois de Mars*, Bordeaux, Lavigne jeune, 1814.
- Pierrugues, 1815 : Pierrugues, Pierre-Emmanuel, *Mémoire explicatif des projets d'alignement et d'embellissement proposés pour la ville de Bordeaux, en exécution de la loi du 11 Septembre 1807, avec quelques vues générales sur l'art de bâtir les villes, lu par Mr Pierrugues, Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, ex-Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur Vérificateur du Cadastre*, Bordeaux, André Racle, 1815.
- Pierrugues, 1816 : Pierrugues, Pierre-Emmanuel, *De l'administration financière des communes de France avec quelques applications à la Ville de Bordeaux*, Bordeaux, André Racle, 1816.

Bibliographie

- Beaur, 1988 : Beaur, Gérard, « L'an I du marché foncier ? », *Études Foncières*, n° 41, décembre 1988, p. 36-39.
- Bély, 2002 : Bély, Lucien (sous la dir. de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF-Quadrige, 2002.
- Castel, 1923 : Castel, Marguerite, « La formation topographique du quartier Saint-Seurin », *Revue Historique de Bordeaux*, t. XVI, 1923.
- Coste, 1990 : Coste, Laurent, *La difficile gestion municipale d'une grande ville sous l'Empire : Bordeaux de 1805 à 1815*, Université de Bordeaux III, 1990, 3 vol., (thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Jean-Pierre Poussou).
- Coustet et Saboya, 1999 : Coustet, Robert, Saboya, Marc, *Bordeaux, le temps de l'histoire Architecture et urbanisme au XIXe siècle (1800-1914)*, Bordeaux, Mollat, 1999.
- Daumard, 1965 : Daumard, Adeline, *Maisons de Paris et propriétaires parisiens au XIXe siècle 1809-1880*, Paris, Cujas, 1965.
- Desgraves, 1991 : Desgraves, Louis, *Voyageurs à Bordeaux du dix-septième siècle à 1914*, Bordeaux, Mollat, 1991.
- Desgraves et Dupeux, 1969 : Desgraves, Louis, Dupeux, Georges, (sous la direction de), *Bordeaux au XIXe siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, Delmas, 1969 (t. VI de l'*Histoire de Bordeaux* publiée sous la direction de Charles Higounet).
- Féret, 1889 : Féret, Édouard, *Statistique générale de la Gironde*, Bordeaux, Féret fils, 1889, t. III.
- Joinville, 1914 : Joinville, Pierre de, *Le réveil économique de Bordeaux sous la Restauration, l'armateur Balguerie Stutenberg et son œuvre*, par Pierre de Joinville, Paris, Édouard Champion, 1914.
- Labadie, 1910 : Labadie, Ernest, « La topographie de Bordeaux à travers les siècles. Catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux des origines à la fin du XIXème siècle », *Revue Historique de Bordeaux*, 1910, p. 33-52, 114-127, 195-210.
- Lhéritier, 1920 : Lhéritier, Michel, *L'intendant Tourny (1695-1760)*, Paris, Alcan, 1920, t. II.
- Marion et Bencazar, 1911 : Marion, Marcel, Bencazar, Joseph, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. Districts de Bordeaux et de Bourg*, Bordeaux, impr. Yves Cadoret, 1911, t. I.
- Monjou, 1911 : Monjou, Fernand, *La nouvelle évaluation foncière et la réforme de l'impôt foncier non bâti*, par F. Monjou, Bordeaux, impr. Yves Cadoret, 1911.
- Moulard, 1914 : Moulard, Jacques (abbé), *Le Comte Camille de Tournon. Préfet de la Gironde 1815-22*, Paris, Édouard Champion, 1914.
- Picon, 1992 : Picon, Antoine, *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées (1747-1851)*, Paris, presses de l'ENPC, 1992.
- Pinon, 2002 : Pinon, Pierre, « Le Conseil des Bâtiments civils a-t-il eu une politique urbaine ? », *Les Cahiers de l'Ipraus. Villes françaises au XIXe siècle*, n° 4, 2002, p. 29-45.
- Roncayolo, 1989 : Roncayolo, Marcel, « Propriété, intérêt public, urbanisme après la Révolution. Les avatars de la législation impériale », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 43, juin-septembre 1989, p. 85-94.